


DEMANDER LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Création d'une
**PLATE-FORME
RÉGIONALE DE LA
NATURALISATION**
à la préfecture de Côte-d'Or

LE 1^{ER} OCTOBRE 2015

ACCUEIL (SUR CONVOCATION UNIQUEMENT) :

Pour joindre les agents de la plate-forme,
permanence téléphonique
LES MARDI ET JEUDI DE 14H15 À 16H15
AU 03 80 44 66 00, OU PAR MAIL :
naturalisations@cote-dor.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

Tous les renseignements utiles sont sur :
www.cote-dor.gouv.fr

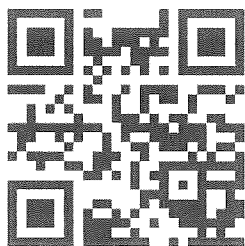
**UN SITE UNIQUE POUR LE DÉPÔT
ET L'ENREGISTREMENT DES
DOSSIERS AU 1^{ER} OCTOBRE 2015**

Dans l'objectif d'harmoniser et d'améliorer le traitement des dossiers, les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage des demandeurs domiciliés dans les quatre départements de la région Bourgogne sont désormais instruites par une **plate-forme régionale de la naturalisation** située à la **préfecture de la Côte-d'Or à Dijon**.

Il résulte de cette nouvelle organisation qu'à compter du 1^{er} octobre 2015 l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des dossiers se feront **exclusivement sur le site de Dijon**.

Les formulaires et notices explicatives sont disponibles sur : www.service-public.fr

- > rubrique « **Vos droits et démarches** »,
- > « **Acquisition de la nationalité française** ».



www.cote-dor.gouv.fr

- > rubrique « **Démarches administratives** »,
- > « **Accueil des étrangers** ».

CE QUI CHANGE



Lorsque vous aurez réuni l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier, il conviendra d'envoyer celui-ci par courrier recommandé avec AR, à **partir du 1^{er} octobre 2015**, à l'adresse suivante :

Préfecture de la Côte-d'Or
Direction de la citoyenneté
Plate-forme de la naturalisation
53 rue de la préfecture
21041 Dijon cedex

Si votre dossier est complet, un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier et l'entretien d'assimilation vous sera donné dans les meilleurs délais possibles.

ATTENTION : avant d'envoyer votre dossier, il est indispensable de prendre attentivement connaissance de toutes les recommandations mentionnées sur la notice d'information accompagnant le formulaire de demande.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier,
une permanence téléphonique est ouverte

LES MARDI ET JEUDI DE 14H15 À 16H15
AU 03 80 44 66 00

Un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier ne pourra vous être donné que lorsque celui-ci sera complet.